

**SEANCE DU VINGT-HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ A 20 H 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, se réunit sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

**Etaient présents :**

**Etaient absents :**

**Etaient excusés :**

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance :**

=====

**POINT 2025-59- Révision des redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2026**

Département de la Moselle

Arrondissement de METZ

Nombre des Membres du Conseil Municipal élus : 29

Nombre des Membres en fonction : 29

Nombre des Membres qui ont assisté à la séance :

Nombre de pouvoirs :

Nombre de votants :

Convoqués le :  
21/10/2025

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

La commune de Moulins-lès-Metz dispose d'un patrimoine composé de biens immobiliers dépendant, soit du domaine public, soit du domaine privé.

La commune est habilitée à accorder des autorisations d'occupation privatives à titre précaire et révocable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser de 2 % les tarifs d'occupation du domaine public et de fixer les tarifs d'occupation précaire du domaine privé communal selon la même tarification que le domaine public

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission des Finances,

Il est proposé au Conseil Municipal

**DE DECIDER** de fixer comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les tarifs d'occupation du domaine public :

|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| ➤ Terrasses permanentes et fermées                           | 24,82 €/m <sup>2</sup> / an        |
| ➤ Terrasses saisonnières et ouvertes                         | 4,97 €/m <sup>2</sup> / an         |
| ➤ Étalages de petits commerces avec vente sur domaine public | 49,59 €/m <sup>2</sup> / an        |
| ➤ Étalages de petits commerces sans vente                    | 12,40 €/m <sup>2</sup> / an        |
| ➤ Exposition – vente de véhicules                            | 10,00 €/m <sup>2</sup> / an        |
| ➤ Activités saisonnières (vente de sapins, etc...)           | 2,47 €/m <sup>2</sup> / an         |
| ➤ Cirques, chapiteaux  | 41,19 € par jour de représentation |
| ➤ Autres utilisations professionnelles                       | 24,65 €/m <sup>2</sup> / an        |

**DE DECIDER** de fixer les tarifs d'occupation précaire du domaine privé communal selon la même tarification que le domaine public.

**DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LES-METZ, le 28/10/2025

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.